



COMMUNIQUÉ DE PRESSE


BOURSE DIRECT
HORIZON
**BOURSE DIRECT HORIZON,
 LE NOUVEAU CONTRAT D'ASSURANCE VIE
 100% DIGITAL¹ DE BOURSE DIRECT**

Bourse Direct lance un nouveau contrat d'assurance vie en ligne¹, assuré par Generali Vie.

Bourse Direct a choisi le leader sur le marché français de l'assurance vie en ligne, **Generali Vie**, pour lancer **Bourse Direct Horizon** le contrat d'assurance vie le plus complet de sa catégorie.

Avec ce contrat, **Bourse Direct** propose un produit d'épargne accessible, performant et à frais réduits. **Bourse Direct Horizon** s'adapte à tous les profils d'épargnants en proposant :

- la possibilité d'adhérer en ligne avec la **signature électronique** et un espace personnalisé pour suivre son contrat au quotidien
- des **frais réduits²** :
 - 0% de frais sur les versements,
 - 0% de droits d'entrée et de sortie,
 - 0 € de frais sur les arbitrages,
 - 0,75% de frais annuels de gestion en gestion libre³.
- de nombreuses options de gestion (versements libres et arbitrages programmés, sécurisation ou dynamisation des plus-values...).
- **2 modes de gestion** :
 - La **gestion libre** pour gérer son contrat en toute autonomie : l'adhérent pourra alors faire son choix parmi plus de 250 supports. En effet, le contrat propose :
 - une palette de 150 Organismes de Placement Collectif (OPC) de renom,
 - 30 OPC Indiciels (ETF),
 - 97 Actions (Titres-vifs),
 - 2 fonds en euros (Eurossima et Netissima⁴),
 - Le fonds croissance G Croissance 2014, pour diversifier son épargne.
 - La **gestion pilotée** : **3 mandats de gestion** pour bénéficier de l'expertise de la société de gestion DNCA auprès de laquelle l'Assureur prend conseil pour gérer le contrat.

Pour constituer son épargne ou préparer ses projets d'avenir à son rythme, le contrat d'assurance vie **Bourse Direct Horizon** est accessible pour tous les budgets : **dès 50 € par mois** en versements libres programmés.

En ce moment, pour toute 1^{ère} adhésion au contrat, les adhérents peuvent bénéficier d'une **prime allant jusqu'à 170€*** ou de **500€ de courtage offert***, sous conditions.

Avec cette nouvelle offre, **Bourse Direct** souhaite proposer aux épargnants **un contrat d'assurance vie qui leur ressemble** et qui s'adapte aux projets de chacun.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas. L'investissement net de frais sur le fonds G Croissance 2014 supporte un risque de perte en capital en cas de désinvestissement avant l'échéance ou d'un niveau de garantie partiel, les montants investis sur le fonds G Croissance 2014 étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

Avec Bourse Direct Horizon, préparer son avenir, c'est simple :
<https://www.boursedirect.fr/fr/assurance-vie>

A PROPOS DE BOURSE DIRECT

Leader de la bourse en ligne en France, Bourse Direct intègre tous les métiers du courtage en ligne, de la transaction boursière aux services de back office et d'exécution.

Bourse Direct propose aujourd'hui les tarifs les plus compétitifs du marché, avec un ordre de bourse à moins de 1 €, associé à une technologie permettant aux investisseurs d'optimiser la gestion de leur portefeuille en toute mobilité.

L'action Bourse Direct (codes : FR0000074254, BSD), éligible au PEA et PEA-PME, est cotée sur le compartiment C d'Euronext. Retrouvez l'ensemble de la communication financière sur www.boursedirect.fr, espace Corporate.

A PROPOS DE GENERALI

A propos de Generali Patrimoine

Generali Patrimoine est la marque commerciale de la direction de marché Épargne et gestion de patrimoine de Generali France. Ce pôle de développement est dédié aux partenariats Internet, Banques privées et Banques régionales et aux Conseillers en Gestion de Patrimoine (CGP). Il est spécialisé dans la conception de solutions d'assurance vie (contrats Generali ou en marque blanche, offres financières, offres technologiques) à vocation patrimoniale dans le cadre de partenariats privilégiés. Acteur historique, Generali Patrimoine est leader sur les partenariats bancaires et les partenariats Internet. Il fait également partie des tout premiers intervenants sur le marché des CGP.

A propos de Generali France

Generali France est aujourd'hui l'un des principaux assureurs dans l'Hexagone. Le chiffre d'affaires de la compagnie, dont l'implantation en France remonte à 1832, atteint 11,9 milliards d'euros en 2017. Generali France s'appuie sur plus de 10 000 collaborateurs et agents généraux pour offrir des solutions d'assurances à 8,3 millions de clients, particuliers ou bénéficiaires de garanties dans le cadre de leur activité, ainsi que 800 000 entreprises et professionnels.

A propos du Groupe Generali

Le Groupe Generali est un groupe italien indépendant bénéficiant d'une forte présence à l'international. Fondé en 1831, il figure parmi les leaders mondiaux de l'assurance, est implanté dans plus de 60 pays, et a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 68 milliards d'euros en 2017. Comptant 71 000 collaborateurs et 57 millions de clients à travers le monde, le Groupe figure parmi les leaders sur les marchés d'Europe de l'ouest et occupe une place d'importance croissante en Europe centrale et orientale ainsi qu'en Asie.

CONTACTS PRESSE

BOURSE DIRECT - Virginie de Vichet - +33 (0) 1 85 65 55 40
IMAGE 7 - Marie Larcher +33 (0) 1 53 70 74 93
Generali France - Laurie Bonneville - +33 (0) 3 20 66 32 90 – laurie.bonneville@generali.com

¹ Selon les modalités de la Notice d'information valant Conditions Générales. ² Tous les frais du contrat sont détaillés dans la Notice d'information valant Conditions Générales du contrat Bourse Direct Horizon. ³ Frais indiqués pour la Gestion Libre, hors fonds G Croissance 2014. En cas de Gestion Pilotée, 0,95% de frais annuels de gestion sur les supports en unités de compte. ⁴ Le fonds en euros Netissima est accessible à condition d'investir minimum 30% sur des supports en unités de compte.

**Conditions de l'offre :*

Pour toute première adhésion au contrat Bourse Direct Horizon entre le 22 janvier 2019 et le 31 mars 2019 inclus avec un versement initial investi à 20% minimum en unités de compte non garanties en capital, l'adhérent pourra bénéficier d'une offre de bienvenue au choix :

- une prime selon le montant du versement initial (code offre : PRVIE19) : 120€ pour un versement initial entre 3000€ et 10 000€ ou une prime de 170€ pour un versement initial supérieur à 10 000€,
- ou jusqu'à 500 € de frais de courtage offerts (code offre : CTVIE19) sur son compte Bourse Direct pour un versement initial supérieur ou égal à 3000€.

La prime (code offre : PRVIE19) sera versée, dans un délai de 3 mois après acceptation de l'adhésion par Bourse Direct et Generali Vie, sur le compte bancaire externe référencé lors du parcours d'adhésion, sous réserve que le contrat soit toujours en cours à cette date et sous réserve du respect des conditions de l'offre à la date du versement de la prime.

L'offre des frais de courtage remboursés (code offre : CTVIE19) ne pourra s'appliquer qu'à une personne détenteur d'un compte chez Bourse Direct (compte-titres, PEA ou PEA-PME). Pendant 6 mois à compter de la fin du délai de renonciation de 30 jours (du contrat Bourse Direct Horizon), les frais de courtage des ordres inférieurs à 100 000 € exécutés sur les instruments financiers listés sur Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles (hors OPCVM, hors contrats financiers, hors supplément téléphonique, hors commission de règlement différé CRD, hors report ordres SRD / ROR et hors taxe sur les transactions financières) seront remboursés dans un délai maximum de 2 mois dans la limite de 500 €.

Offre valable pour toute première adhésion au contrat Bourse Direct Horizon, sous réserve de la réception d'un dossier d'adhésion complet (l'ensemble des pièces justificatives demandées sur le dossier doivent être jointes) au plus tard le 31 mars 2019 inclus (cachet de la poste ou signature électronique faisant foi), de l'offre de bienvenue choisie (code offre à indiquer à Bourse Direct impérativement : PRVIE19 ou CTVIE19) et de l'acceptation de l'adhésion par Bourse Direct et par Generali Vie. Les offres (primes ou frais de courtage) sont réservées à tout bénéficiaire du code offre prévu pour chacune de ces offres. Le premier versement fait partie des pièces justificatives obligatoires pour l'adhésion à un Contrat Bourse Direct Horizon.

Bourse Direct se réserve le droit de refuser de façon discrétionnaire une adhésion au contrat Bourse Direct Horizon et de refuser ou d'exclure définitivement de la participation à cette opération toute personne qui ne respecterait pas les conditions de l'offre. Bourse Direct se réserve le droit d'interrompre l'offre à tout moment moyennant une information préalable sur son site www.boursedirect.fr. Offre non cumulable avec une autre offre en cours.

Bourse Direct Horizon est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion individuelle et facultative libellé en euros et/ou en unités de compte et/ou en engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification assuré par Generali Vie.

Le document d'information clé du contrat Bourse Direct Horizon contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez obtenir ce document auprès de Bourse Direct ou en vous rendant sur le site www.generali.fr.

Bourse Direct, Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 13 988 845,75 €. RCS Paris B 408 790 608. Siège social : 374, rue Saint-Honoré - 75001 Paris. Société agréée en qualité de prestataire de services d'investissement par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution ("ACPR" - <https://acpr.banque-france.fr>), supervisée par l'Autorité des marchés financiers ("AMF" - www.amf-france.org) et courtier d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°08044344 (www.oriass.fr). Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des assurances. Service réclamation : rubrique contact du site www.boursedirect.fr. Bourse Direct n'est liée par aucun contrat d'exclusivité avec un assureur et n'a aucun lien capitalistique avec l'assureur.